



Notice d'utilisation de l'application TIV

à l'usage des TIV de la FFESSM

1 - Accès à l'application

L'application est accessible à l'adresse suivante : <https://tiv.ffessm.fr>.

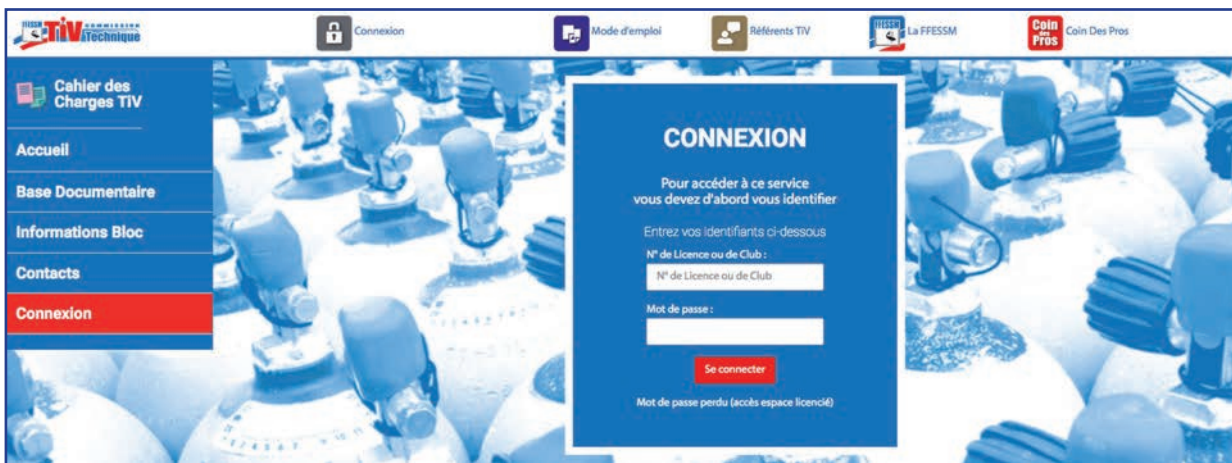
La page d'accueil présente plusieurs modes d'accès :

- le verrou en haut de la page d'accueil,
- le menu à gauche,
- des icônes d'accès aux différents espaces protégés.



2

- 1 Cliquez sur l'un de ces trois points d'accès.

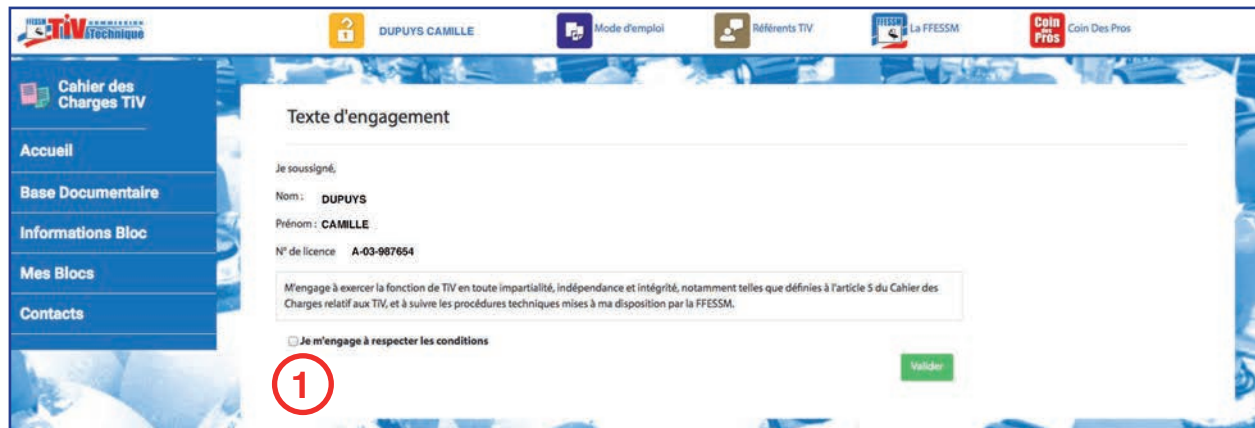


Inscrivez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur «Se connecter». Votre mot de passe est le même que celui qui vous permet d'accéder à votre fiche individuelle dans l'espace «Licencié» du site www.ffessm.fr

Si votre mot de passe ne fonctionne pas ou si vous l'avez perdu, cliquez sur :
«Mot de passe perdu (accès espace licencié)»

2 - L'espace des TIV - Engagement du TIV

Vous avez inscrit votre identifiant et votre mot de passe et cliqué sur «Se connecter». La page suivante s'affiche.




Le cadenas est ouvert, votre nom est affiché, vous êtes connecté(e).

3

1 Pour aller plus loin et utiliser le site, vous devez cocher la case qui vous engage à exercer la fonction de TIV en toute impartialité, indépendance et intégrité, notamment comme défini à l'article 5 du Cahier des Charges relatif aux TIV, et à suivre les procédures techniques mises à votre disposition par la FFESSM. Cette procédure n'est à réaliser qu'une fois à votre première connexion.

2.2 - Engagement TIV

Pour consulter les termes de votre engagement, pris lors de votre première connexion, cliquez sur votre nom, puis sur «Engagement TIV». Votre engagement s'affiche à nouveau.





3 - Les menus de l'espace TIV



3.1 - Utilisation des menus

1 **Nom du TIV** : Engagement du TIV, Mes informations, Se déconnecter (Pages 5 à 6)

2 **Mode d'emploi** : téléchargement de la notice d'utilisation de l'espace TIV.

4 **3** **Référents TIV** : accès aux coordonnées des référents TIV (page 6).

4 **Cahier des charges TIV** : Téléchargement de la Décision BSERR 15-106 et du Cahier des charges relatif à l'inspection périodique de bouteilles métalliques utilisées pour la plongée subaquatique.

5 **Page d'accueil** : permet de fermer un menu ouvert.

6 **Base documentaire** comprend tous les documents nécessaires au TIV, textes réglementaires, chapitre TIV du manuel de formation technique, la fabrication des bouteilles de plongée, la corrosion, les procédures d'inspection visuelle...

7 **Informations bloc** est accessible à tout public et permet de vérifier le statut d'un bloc au regard de l'inspection visuelle et de la requalification. Il permet de vérifier si un bloc n'a pas été déclaré volé.

8 **Mes blocs** permet, comme à tout licencié, de vérifier le statut des bouteilles dont il est propriétaire, la date de dernière inspection et d'éditer l'attestation de la dernière inspection visuelle.

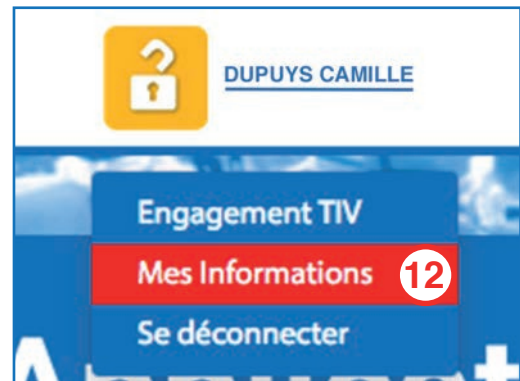
9 **Inspections** permet d'enregistrer les nouveaux blocs sur le site et le résultat des inspections visuelles.

10 **Contacts** : coordonnées de la FFESSM, mentions légales, lien vers la page «Contacts» du site www.ffessm.fr.



3.3 - Mes informations

12 Consultation des informations relatives au TIV

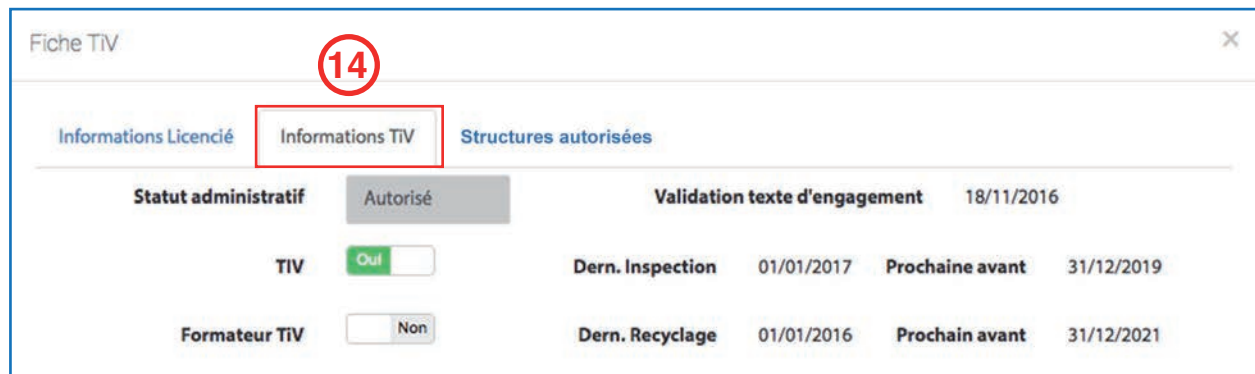


13 1er onglet : Identité et licence du TIV

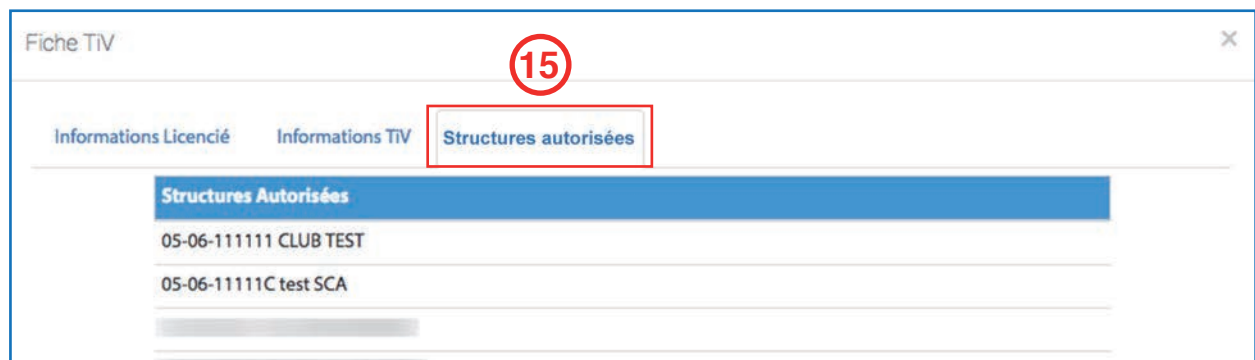


5

14 2ème onglet : Activité du TIV



15 3ème onglet : Liste des structures dans lesquelles le TIV est autorisé à exercer



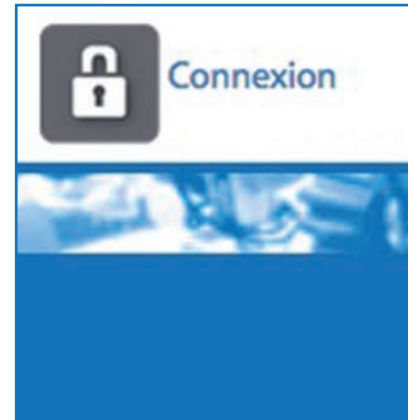
3.4 - Se déconnecter



Cliquez sur votre nom pour faire apparaître le menu.

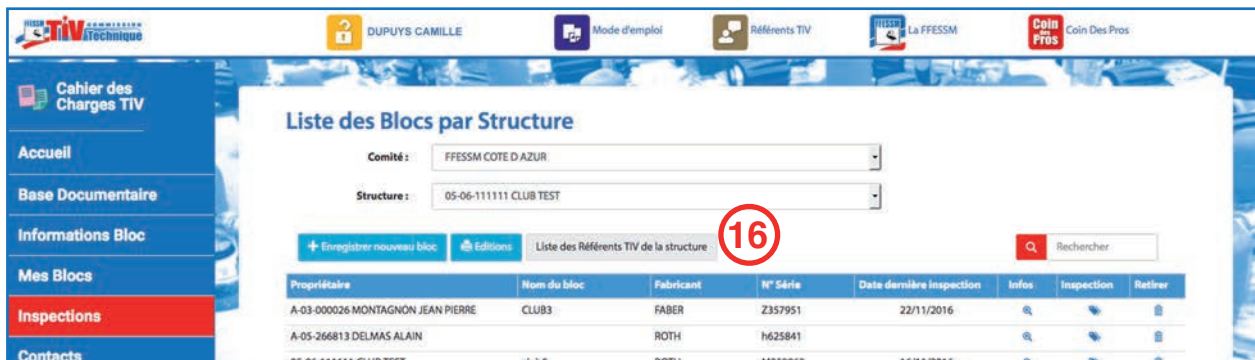


Cliquez sur «Se déconnecter»

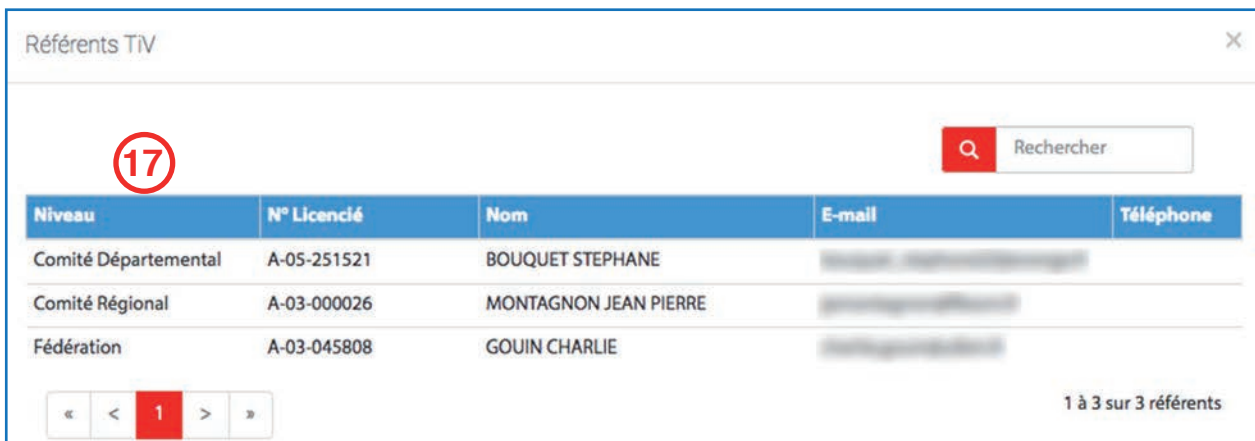


Vous êtes déconnecté(e)

4 - Liste des référents TIV de la structure



Des référents TIV sont à la disposition des structures et des TIV pour leur venir en aide et les conseiller pour tout ce qui concerne la mise en place, l'exécution et l'interprétation des inspections visuelles.



On distingue :

- 17 - Les référents nationaux qui sont choisis par le président de CTN, parmi les formateurs 2ème degré de TIV,

- Les référents régionaux qui sont choisis par les présidents de CTR, parmi les formateurs 1er degré ou 2ème degré de TIV. Les présidents de CTR peuvent affecter les référents régionaux par départements.

5 - Téléchargement de la décision du BSEER et du Cahier des charges TIV

18 Cliquez sur le menu «Cahier des charges TIV», la fenêtre ci-dessous s'ouvre.

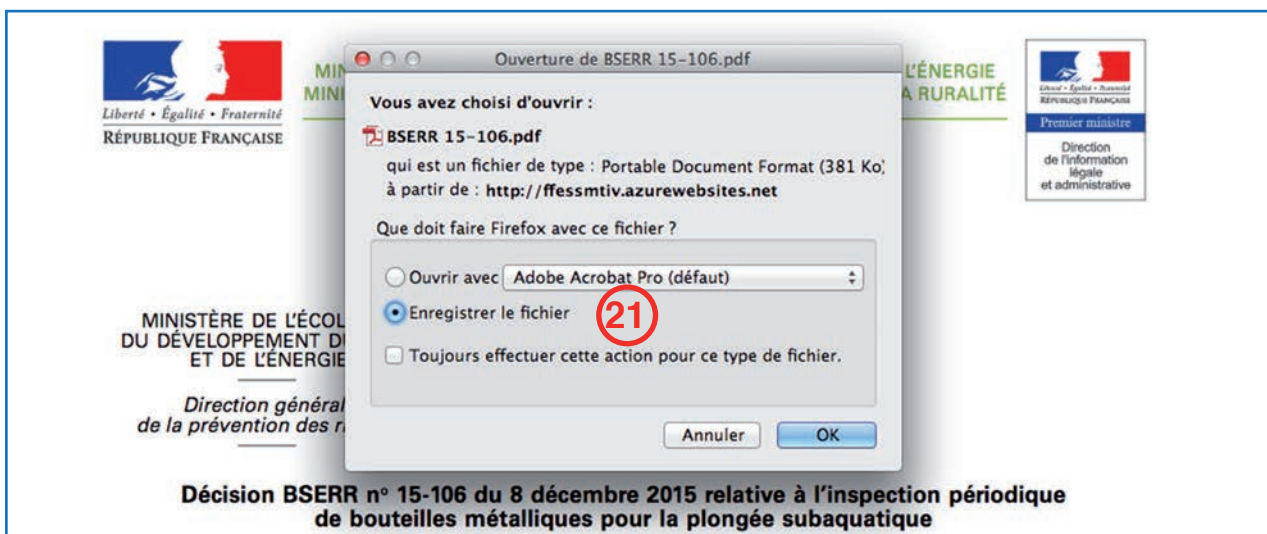


19 Sélectionnez pour télécharger la décision du BSERR.

20 Sélectionnez pour télécharger le cahier des charges TIV.

En fonction du paramétrage de votre navigateur, soit les documents s'affichent directement dans une nouvelle fenêtre, soit les fichiers se chargent automatiquement dans le dossier «téléchargement» ou sur le bureau de votre ordinateur, vous pouvez les ouvrir avec Adobe Reader.

21 Si la fenêtre ci-dessous s'affiche, sélectionnez «Enregistrer le fichier» et cliquez sur «OK»



Le fichier se charge dans le dossier «téléchargement» ou sur le bureau de votre ordinateur.



6 - Menu «Page d'accueil»

- 22 Cliquez sur «Accueil» pour fermer un écran d'un autre menu affichant des informations.



7 - Menu «Base documentaire»

8 Vous avez accès aux textes réglementaires concernant les bouteilles de plongée, au chapitre TIV du manuel de formation technique et à tous les documents destinés aux TIV, aspects de la corrosion, description des défauts, procédures d'inspection...

- 23 Cliquez sur le menu «Base documentaire», la liste des documents disponibles s'affiche.



- 24 Cliquez sur le document que vous désirez télécharger.

- 25 Vous avez également la possibilité de télécharger tous les documents mis à votre disposition sous forme d'un seul dossier zippé.

Mêmes remarques que pour le chargement du cahier des charges. Voir item 21 page 7.

8 - Menu «Informations bloc»

Vous avez la possibilité de vérifier le statut, au regard de l'inspection visuelle et de la requalification, de n'importe quel bloc enregistré par une structure fédérale.

Vous pouvez également vérifier si un bloc a été déclaré volé et si c'est le cas, l'application donne les coordonnées du déclarant.

Le menu «Informations bloc» est commun à toutes les connexions, le public non licencié y a accès. Cela permet, par exemple au préposé au gonflage de vérifier le statut d'un bloc.

- 26 Cliquez sur le menu «Informations bloc».

The screenshot shows the 'Informations bloc' form. The 'Fabricant' dropdown menu is open, showing a list of manufacturers. Annotations 27, 28, and 29 point to the dropdown menu, the 'N° de série' input field, and the 'Rechercher' button respectively.

Fabricant
ROTH
HEISER
MCS
FABER
SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE GERZAT (SMC)
ROTH
MANNESMANN
WORTHINGTON
IWKA
LUXFER

- 27 Sélectionnez le nom du fabricant dans le menu déroulant, Si le nom du fabricant ne figure pas dans ce menu, prévenez l'administrateur du site <tiv@ffessm.fr> qui procédera à la mise à jour,
- 28 Inscrivez le numéro de série **complet** du bloc, exemple : **98 AA 5682** et non **5682**.
- 29 Cliquez sur «Rechercher».

The screenshot shows the search results for the 'Informations bloc' form. The 'Fabricant' dropdown is set to 'ROTH' and the 'N° de série' is 'M258963'. The 'Rechercher' button is highlighted. Annotations 30 and 31 point to the 'Statut' field and the 'Bloc déclaré volé' section respectively.

Dernière inspection :	Statut :
16/11/2016	Validé

Bloc déclaré volé : 14/11/2016
Club / Sca : 05-06-111111 CLUB TEST
Adresse : [Redacted]
Email : [Redacted]



- 30 Date de dernière inspection visuelle, statut du bloc et date de dernière requalification.
Bloc déclaré volé, date de déclaration et coordonnées du club déclarant.
- 31 un bloc volé ou inversement pour annuler cette déclaration, voir la fiche d'information des blocs. Pour consulter et modifier cette fiche voir § 9.5 page 21.

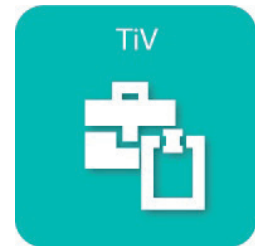
8 - Mes blocs

- 32 Si les blocs dont vous êtes propriétaire sont enregistrés par une structure FFESSM et inspectés par un TIV, vous pouvez vérifier leur statut vis à vis de l'inspection visuelle et de la requalification.

8.1 - Téléchargement de la liste de vos blocs

- 33 Vous pouvez télécharger la liste de vos blocs pour vérifier leur statut. Voir les précisions concernant le téléchargement page 7 item 21.

- 34 Date de la dernière inspection visuelle et statut (validé / refusé / rebuté).
- 35 Téléchargement de l'attestation d'inspection visuelle.



8.2 - Téléchargement de l'attestation d'inspection visuelle

Pour télécharger l'attestation d'inspection visuelle de la bouteille dont vous êtes propriétaire, cliquez sur l'icône.

35 Voir les précisions concernant le téléchargement page 7 item 21.

Si l'option «Édition» de l'attestation d'inspection visuelle n'est pas proposée, c'est qu'aucune inspection visuelle n'a été enregistrée dans l'application pour ce bloc.



FFESSM TIV COMMISSION Technique	
Attestation d'IV	
	
Nom propriétaire :	DUPUYS CAMILLE
Nom et N° Club / SCA :	0506111111 CLUB TEST
N° de série :	H014785
Capacité :	12 Litres
Fabricant :	FABER
Marque et N° robinet :	-
Date dernière requalification :	
Date de la dernière IV :	17/11/2016
Nom, prénom du TIV :	BOUQUET STÉPHANE
Résultat de l'IV :	Validé
Commentaires :	RAS
Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins	

8.3 - Les différents modèles d'attestations d'inspection visuelle

Il existe deux modèles d'attestation d'inspection visuelle :

- une attestation signée par le TIV qui vous la remet et que vous devez signer également.
- une copie d'attestation sans signature que vous pouvez télécharger via le menu «Mes blocs» pour justifier du statut de votre bouteille.

FFESSM TIV COMMISSION Technique
Attestation d'IV

QR code

38

Nom propriétaire : [redacted]

Nom et N° Club / SCA : [redacted]

N° de série : G111111 Capacité : 12 Litres

Fabricant : ROTH

Marque et N° robinet : -

Date dernière requalification : 14/09/2016

Date de la dernière IV : 18/11/2016

Nom, prénom du TIV : [redacted]

Résultat de l'IV : Validé **36**

Commentaires : RAS

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

Copie d'attestation téléchargée, ne comporte pas de signature.

FFESSM TIV COMMISSION Technique
Attestation d'IV

QR code

Nom propriétaire : 05-06-111111 CLUB TEST

Nom et N° Club / SCA : 05-06-111111 CLUB TEST

N° de série : A111111 Capacité : 15 Litres

Fabricant : FABER

Marque et N° robinet : -

Date dernière requalification :

Date de la dernière IV : 17/11/2016

Nom, prénom du TIV : [redacted]

Résultat de l'IV : Validé **36**

Commentaires : RAS

Signature propriétaire : Signature TIV :

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

Attestation remise par le TIV et qui doit être signée par le TIV et le propriétaire.

36 Le résultat de l'inspection visuelle est porté en vert sur l'attestation d'un bloc validé.

37 Le résultat de l'inspection visuelle est porté en rouge sur l'attestation d'un bloc rebuté et l'attestation présente en filigramme la mention non validé.

38 Un QR-code est porté sur l'attestation.

FFESSM TIV COMMISSION Technique
Attestation d'IV

QR code

Nom propriétaire : [redacted]

Nom et N° Club / SCA : [redacted]

N° de série : Z357951 Capacité : 15 Litres

Fabricant : FABER

Marque et N° robinet : -

Date dernière requalification :

Date de la dernière IV : 22/11/2016

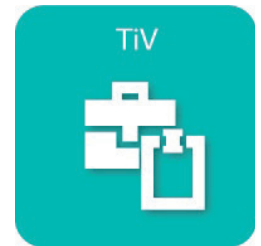
Nom, prénom du TIV :

Résultat de l'IV : Rebuté / Déformation du cylindre **37**

Commentaires :

NON VALIDÉ

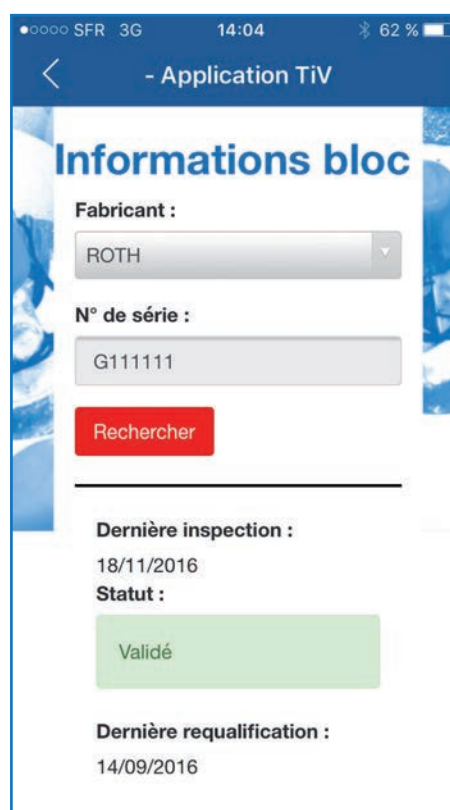
Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins



8.4 - Utilisation du QR-code

38 L'attestation présente un QR-code lisible à l'aide d'un smartphone et d'une application Flashcode. Il permet de vérifier l'authenticité de l'attestation.

Flashez le QR-code à l'aide de votre smartphone. Un lien contenant les identifiants du bloc, vous connecte sur la page «informations bloc» du site.



The screenshot shows the 'Informations bloc' screen in the TIV application. The status bar at the top indicates 'SFR 3G', '14:04', and '62%' battery. The page title is '- Application TiV'. The main content includes:

- Fabricant :** A dropdown menu showing 'ROTH'.
- N° de série :** A text input field containing 'G111111'.
- Rechercher** button.
- Dernière inspection :** 18/11/2016
- Statut :** A green box containing 'Validé'.
- Dernière requalification :** 14/09/2016

13

Le résultat de la recherche s'affiche sur votre smartphone : identification du bloc, date de dernière inspection, statut et date de dernière requalification.

Si, de votre smartphone, vous envoyez cette fiche par email, à réception sur votre ordinateur, ce mail contient un lien d'accès direct à la fiche «Informations bloc» du site.

9 - Le menu «Inspections»

39 Cliquez sur le menu «Inspections».

40 Choix de la structure. Si vous êtes TIV habilité dans plusieurs structures, choisissez dans le menu déroulant, celle pour laquelle vous voulez effectuer des inspections.

41 Colonne «Infos» de la liste. Consultation de la fiche des informations relatives à un bloc. Cliquez sur l'icône de la bouteille dont vous voulez consulter les informations. Toutes les informations, sauf le nom du fabricant et le numéro de série sont modifiables.

42 Edition des informations. Plusieurs types d'édérations sont possibles, liste ou attestation avec ou sans signature.

43 **Edition par liste**, sélectionner «liste» dans le menu déroulant.

44 Si vous voulez tout éditer : cliquez sur «Editer».

45 Si vous voulez n'éditer qu'une partie des blocs de la structure, cliquez sur le cadre.

Il existe trois familles de blocs, (a) Les blocs de votre structure, (b) les blocs appartenant aux licenciés de votre structure et (c) les blocs appartenant à d'autres structures fédérales ou à leurs licenciés.

46 Sélectionnez les blocs à éditer en cochant les cases, par exemple pour une sortie club.

47 Sélectionnez les critères de recherche.

Editions

Type d'édition :

Tout éditer : Par sélection

Blocs Club/SCA Blocs Licenciés Blocs Externes

Rechercher 10

<input type="checkbox"/>	Nom	Fabricant	N° de Série
<input type="checkbox"/>	club5	ROTH	M258963
<input type="checkbox"/>	Alu1	LUXFER	lux321
<input type="checkbox"/>	Club1	MANNESMANN	GR56985
<input type="checkbox"/>	Bouteille nitrox 1	FABER	A111111
<input type="checkbox"/>	Club2	ROTH	98AA5896

id
 Nom
 Fabricant
 N° de Série

1 à 5 sur 5 blocs

< > >>

16

48 Cliquez sur «Editer».

Listes des Blocs

Club/SCA : 05-06-111111 CLUB TEST

Propriétaire	Nom	Fabricant	Numéro de série	Dernière Inspection	Statut
A-03-000026 MONTAGNON	CLUB3	FABER	Z357951	22/11/2016	Rebuté / Déformation du cylindre
A-05-266813 DELMAS ALAIN		ROTH	h625841		
05-06-111111 CLUB TEST	club5	ROTH	M258963	16/11/2016	Validé
05-06-111111 CLUB TEST	Alu1	LUXFER	lux321	08/12/2016	Rebuté / Corrosion interne
05-06-111111 CLUB TEST	Club1	MANNESMANN	GR56985	08/12/2016	Validé
05-06-111111 CLUB TEST	Bouteille nitrox 1	FABER	A111111	17/11/2016	Validé
05-06-111111 CLUB TEST	Club2	ROTH	98AA5896		

Edition d'attestations. Choisissez attestation avec ou sans signature. Item 43 page 15. Vous pouvez, comme pour la liste, choisir la totalité ou sélectionner les blocs.

Cliquez sur «Editer».



9.2 - Enregistrement d'un nouveau bloc

- 49 Cliquez sur «Enregistrer nouveau bloc».
- 50 Sélectionnez le fabricant dans le menu déroulant. Si le nom du fabricant n'existe pas, contactez l'administrateur <tiv@ffessm.fr> qui procèdera à la mise à jour.



Enregistrer nouveau bloc

Fabricant :

Si un fabricant est manquant, contacter l'administrateur via : tiv@ffesm.fr

N° de série :

51

Valider Annuler

51 Saisissez le numéro de série **complet**. Exemple : **98AA5896** et non **5896**. Puis validez.

Voulez-vous créer le bloc avec
le fabricant: **ROTH**
le numéro de série : **98AA5896**

Après enregistrement ce bloc ne pourra plus être supprimé.

52 Annuler **D'accord**

18

52 Cliquez sur «D'accord» pour confirmer l'enregistrement.
Ces identifiants ne pourront plus être modifiés.

53 Renseignez la fiche rassemblant les caractéristiques techniques du nouveau bloc.

Fiche Bloc **53**

Désignation du bloc	<input type="text"/>	Propriétaire	<input type="text" value="54"/>
Fabricant fût	ROTH	Mélange Gazeux	- choisir -
N° de série fût	98AA5896	Filetage Bloc	- choisir -
Marque Bloc	<input type="text"/>	Capacité Bloc	0 Litres
Marque robinet	<input type="text"/>	Filetage robinet	- choisir -
N° série robinet	<input type="text"/>		
Date 1ère épreuve	01/01/0001	Date Requalif.	01/01/0001

54 Le propriétaire peut être une structure ou un licencié. Cliquez sur les pointillés.

9.3 - Choix du propriétaire, Club ou SCA

19

55 Choisissez le comité d'appartenance et la structure club ou SCA propriétaire du bloc. La possibilité qu'une structure club ou SCA enregistre un bloc et procède à l'inspection visuelle et à l'enregistrement des inspections et des requalifications pour une autre structure club ou SCA affiliée à la FFESSM n'est pas exclue.

9.4 - Choix du propriétaire licencié

56 Dans le cas du choix par numéro de licence, le résultat est unique. Si la recherche est effectuée à l'aide du nom, une liste des homonymes s'affiche. Sélectionnez la bonne personne.

Nom	Club / SCA	Commands
DUPOND		Sélectionner
DUPOND		Sélectionner

Fiche complètement renseignée.

Fiche Bloc ✕

<p>Désignation du bloc <input type="text" value="Club2"/></p> <p>Fabricant fût ROTH 57</p> <p>N° de série fût 98AA5896</p> <p>Marque Bloc <input type="text" value="Scubapro"/></p> <p>Marque robinet <input type="text" value="XXXX"/></p> <p>N° série robinet <input type="text" value="36985"/></p> <p>Date 1ère épreuve <input type="text" value="11/10/2016"/> </p>	<p>Propriétaire 05-06-111111 CLUB TEST ...</p> <p>Mélange Gazeux <input type="text" value="Air"/></p> <p>Filetage Bloc M25 x 2 ISO 59</p> <p>Capacité Bloc <input type="text" value="12"/> Litres</p> <p>Filetage robinet <input type="text" value="DIN 5/8 Gaz (Air)"/></p> <p>Date Requalif. <input type="text" value="01/01/0001"/> </p> <p><input type="checkbox"/> Bloc volé 61</p>
--	---

20

- 57 Tous les champs sont modifiables après validation sauf le nom du fabricant et le numéro de série.
- 58 Le champ «date de requalification» est modifiable via l'interface TIV, enregistrement d'une inspection.
- 59 Les champs «Mélange gazeux», «Filetage bloc» et «Filetage robinet» sont renseignés par des menus déroulants.
 - Filetage bloc : filetage du col de la bouteille entre bloc et robinet,
 - Filetage robinet : filetage de sortie du robinet, entre robinet et détendeur.

Pour rappeler la fiche d'identification d'un bloc, cliquez sur l'icône de la colonne «Infos». Vous pouvez ainsi modifier les données techniques du bloc. Item 41 page 14.

9.5 - Déclaration de vol d'un bloc

- 60 Pour déclarer un bloc volé, cochez la case sur la fiche bloc.
Pour annuler cette déclaration, décochez la case.

21

- 61 Cliquez sur «D'accord» pour valider.
Vérifiez dans «Informations bloc» que le bloc est bien déclaré volé.

10 - Enregistrement d'une inspection

Propriétaire	Nom du bloc	Fabricant	N° Série	Date dernière Inspection	Infos	Inspection	Retirer
A-03-000026 MONTAGNON JEAN PIERRE	CLUB3	FABER	Z357951	22/11/2016			
A-05-266813 DELMAS ALAIN		ROTH	h625841				
05-06-111111 CLUB TEST	club5	ROTH	M258963	16/11/2016			
05-06-111111 CLUB TEST	Alu1	LUXFER	lux321	08/12/2016			
05-06-111111 CLUB TEST	Club1	MANNESMANN	GR56985	08/12/2016			
05-06-111111 CLUB TEST	Bouteille nitrox 1	FABER	A111111	17/11/2016			
05-06-111111 CLUB TEST	Club2	ROTH	98AA5896	12/12/2016			

- 62 Cliquez sur l'icône de la bouteille dont vous voulez enregistrer l'inspection visuelle.

63 Sélectionnez l'onglet «Saisie inspection».

64 Sélectionnez le TIV qui a effectué l'inspection, dans le menu déroulant. Tous les TIV habilités par la structure dans laquelle le bloc a été saisi, sont proposés.

The screenshot shows the 'Inspection Bloc' form. At the top, there are two tabs: 'Caractéristiques du bloc' and 'Saisie Inspection'. The 'Saisie Inspection' tab is selected and highlighted with a red box and the number 63. Below the tabs, the form contains several fields: 'Inspection du 08/12/2016 effectuée par' with a dropdown menu showing a list of names (DUPUYS CAMILLE, BOUQUET STEPHANE, BETSCHAT LAURENT, DUPUYS CAMILLE, DUPUYS LEONARD, MONTAGNON JEAN PIERRE). The name 'DUPUYS CAMILLE' is selected and highlighted with a blue bar and the number 64. Other fields include 'Statut' (set to 'Non conforme'), a checkbox 'Ce bloc a été requalifié', and a 'Commentaire' text area. At the bottom, there are three buttons: 'Enregistrer l'inspection' (green), 'Annuler l'inspection' (grey), and 'Liste des référents TIV' (blue).

22 65 Sélectionnez dans les menus déroulants, le statut correspondant au résultat de l'inspection visuelle.

66 Pour un bloc «Non conforme», indiquez la raison dans le menu déroulant.

The screenshot shows the 'Inspection Bloc' form with the 'Saisie Inspection' tab selected. The 'Inspection du 08/12/2016 effectuée par' dropdown is now set to 'DUPUYS CAMILLE'. The 'Statut' dropdown menu is open, showing options: 'Non conforme', 'Rebuté', 'Refusé', and 'Validé'. 'Non conforme' is selected and highlighted with a blue bar and the number 65. To the right, another dropdown menu is open, showing reasons for non-compliance: 'Bouteille non CE', 'Date de requalification dépassée', 'Filetage bouteille/robinet incompatible', 'Marquage illisible', 'Récipients autres que bouteilles de plongée', and 'Autre'. 'Bouteille non CE' is selected and highlighted with a blue bar and the number 66. The rest of the form and buttons are the same as in the previous screenshot.

67 Pour un bloc «Rebuté», indiquez la raison dans le menu déroulant.

68 Pour un bloc «refusé», indiquez la raison. Un refus peut être temporaire dans l'attente d'investigations complémentaires. Précisez dans le champ «commentaires».

23

69 Pour une conclusion favorable de l'inspection visuelle, sélectionnez «validé».


70 Pour un bloc revenant de requalification et accepté, cochez la case et indiquez la date de requalification.

71 Eventuellement, complétez par un commentaire de 30 caractères maximum.

72 Enregistrez l'inspection.



Caractéristiques du bloc Saisie Inspection

Inspection du 22/12/2015  **73**

73 Saisissez la date de l'inspection visuelle, au maximum antérieure de 12 mois à la date courante. (Mise à jour du 22/12/2016 de la notice)

Voulez-vous valider définitivement cette inspection ?

74

74 Cliquez sur «D'accord» pour validez l'inspection.

Voulez-vous télécharger le rapport d'inspection ?

75

24

75 Si vous désirez téléchargez l'attestation d'inspection visuelle, cliquez sur «D'accord» et suivez les indications de téléchargement. Item 21 page 7.

8.7 - Suppression d'un bloc

76 Pour supprimer un bloc de la structure que vous avez sélectionnée, cliquez sur l'icône «poubelle» de la colonne «Retirer».

Propriétaire	Nom du bloc	Fabricant	N° Série	Date dernière inspection	Infos	Inspection	Retirer
A-03-000026 MONTAGNON JEAN PIERRE	CLUB3	FABER	Z357951	22/11/2016			
A-05-266813 DELMAS ALAIN		ROTH	h625841				
05-06-111111 CLUB TEST	club5	ROTH	M258963	16/11/2016			
05-06-111111 CLUB TEST	Alu1	LUXFER	lux321	08/12/2016			
05-06-111111 CLUB TEST	Club1	MANNESMANN	GRS6985	08/12/2016			
05-06-111111 CLUB TEST	Bouteille nitrox 1	FABER	A111111	17/11/2016			
05-06-111111 CLUB TEST	Club2	ROTH	98AAS896	12/12/2016			

1 à 7 sur 7 blocs

La fenêtre de confirmation s'affiche



Voulez-vous retirer ce bloc de la structure ?

77 Annuler D'accord

77 Cliquez sur «D'accord pour confirmez la suppression.

Le bloc est supprimé des blocs attachés à la structure mais son historique reste en mémoire. Il peut être réaffecté à cette structure ou à une autre par recherche à l'aide du nom du fabricant et du numéro de série grâce au menu «Enregistrez un nouveau bloc».

78 Rappel : En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'un des référents de votre structure.

Propriétaire	Nom du bloc	Fabricant	N° Série	Date dernière inspection	Infos	Inspection	Retirer
A-03-000026 MONTAGNON JEAN PIERRE	CLUB3	FABER	Z357951	22/11/2016			
A-05-266813 DELMAS ALAIN		ROTH	h625841				
05-06-111111 CLUB TEST	clubS	ROTH	M258963	16/11/2016			

25

11 - Contacts

FFESSM
 24, quai de Rive Neuve
 13284 Marseille Cedex 07
 Tél : +33 (0)4.91.33.99.31
 Fax : +33 (0)4.91.54.77.43
 N° indigo : 0 820 000 457

Pour toute question sur les TIV et l'application : tiv@ffessm.fr

Contacts FFESSM

Mentions légales

79 Pour toute question concernant cette notice ou le nouveau site TIV : tiv@ffessm.fr

80 Permet l'accès direct à la page «Contacts FFESSM» du site www.ffessm.fr et aux mentions légales de l'application TIV.



NOTES